



Le **CINQ AOUT DEUX MIL DIX à 18 h 30**, le Conseil Municipal convoqué le **27 juillet 2010** s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FRANCK, Maire.

Conseillers en exercice : 15	Absents : 4	Procuration : 0
Maire :	Jean-Pierre FRANCK	
Adjoint :	Marie THEUREL, Guy IMBAUT et Fabien MONCOMBLE	
Conseillères :	Michèle BARY, Michelyne DELAGE, Renée LATERRERE, Ghislaine ROUILLÉ	
Conseillers :	Nordine BOUCHROU, Frédéric DELACROIX, Yves FOURNEL, Denis NOGUERO Frédéric NORMAND, Paul SEGUIN et Arnaud VILLECOURT	
Absents excusés :	Michèle BARY (procuration à Marie THEUREL), Ghislaine ROUILLÉ, Nordine BOUCHROU et Guy IMBAUT	
Secrétaire :	Marie THEUREL	

====<<>>====

*Le procès verbal et les délibérations de la séance du 11 juin 2010 sont **APPROUVÉS** à l'unanimité.*

====<<>>====

1°) AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Après avoir dressé un rapide historique de ce dossier, le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission « Environnement - Urbanisme », lors de sa réunion du 26 juillet, ne s'est pas déclarée favorable au projet porté par Domanys.

Celle-ci considère, en effet, que la création de logements avec vis-à-vis, ne disposant ni de garage ni de jardin, ne répondrait pas à un besoin exprimé.

Par contre, la commission, dans sa grande majorité, a émis un avis favorable à une réhabilitation de la parcelle AA 254 en espace socioculturel.

Son aménagement en espace associatif – socioculturel favorisera l'accès et l'initiation aux activités artistiques (arts plastiques, photos, modélisme) en direction des jeunes et de leurs aînés, favorisant ainsi le rapprochement intergénérationnel.

Cet espace permettra, par ailleurs, la présentation des œuvres des professionnels confirmés dans les domaines artistiques les plus diversifiés (peinture, sculpture, poterie, céramique) contribuant à la promotion des artistes installés sur la commune et aux alentours.

Ceux-ci souhaitent faire connaître leurs créations à l'occasion d'expositions de durée suffisante, alors que ces activités ne peuvent être envisagées dans les locaux polyvalents existants, compte tenu de leurs multiples utilisations par les associations du village (FSE, Chorale, Club des Anciens, Syndicat d'Initiatives ...).

Le foyer socioculturel aurait, en outre, l'avantage de :

- répondre à une demande exprimée par les artistes installés au village (peintres, sculpteurs, céramiste) et aux alentours,
- renforcer l'attractivité du territoire,
- contribuer au maintien des effectifs du groupe scolaire et des commerces de proximité par l'accueil de nouveaux résidents.

Le Maire précise, enfin, que ce projet pourrait prendre une dimension pédagogique avec l'aménagement d'un atelier d'initiation aux arts plastiques ouvert à un public scolaire.

Paul SEGUIN trouve que ce projet est trop onéreux et qu'il aurait peut être été préférable d'affecter cette somme à d'autres projets, comme celui d'extension de la Salle Polyvalente. En tout état de cause, il souhaite que cet espace n'ait pas qu'une vocation culturelle mais qu'il soit ouvert au monde associatif.

Une discussion s'engage sur les autres affectations possibles de cet ensemble immobilier.

Arnaud VILLECOURT rappelle qu'il est difficile d'anticiper sur les retombées d'un espace socioculturel pour la commune en terme de notoriété et d'économie mais, qu'en cas d'échec, il sera toujours tant de faire évoluer la destination des bâtiments pour les orienter vers le monde associatif.

Il précise, en outre, que l'idée de départ était de requalifier le carrefour des ruelles de l'Eglise et Saint Martin et que le projet socioculturel répond à cet objectif.

Frédéric NORMAND s'inquiète de la fréquentation de cet espace en hiver alors qu'il n'y a plus de touristes sur le village.

Denis NOGUERO souhaite que cet espace, s'il est proposé au monde associatif, ne soit pas utilisé par une seule association mais par toutes les associations du village qui en exprimeraient la demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DECIDE de procéder à l'aménagement des locaux situés sur la parcelle AA 254 en espace socioculturel.
CHARGE le Maire d'obtenir les subventions.
DELEGUE au Maire toutes compétences dans cette affaire.

Abstention : 1

Contre : 1

2°) STATIONNEMENT DEVANT LE 43 RUE D'ORLEANS

(Frédéric DELACROIX quitte la séance pour raisons personnelles).

Le Maire informe le Conseil Municipal des nuisances supportées par la propriétaire du 43 rue d'Orléans depuis la création d'une place de parking devant sa propriété.

Les véhicules empiètent régulièrement sur le trottoir ou sur l'espace aménagé devant sa porte d'entrée.

La commission « Environnement - Urbanisme » propose que cet emplacement soit supprimé.

D'autres possibilités existent : limitation de la durée de stationnement ou création d'un parking pour deux roues.

Le Maire propose que cette dernière solution soit retenue, compte tenu de la forte fréquentation de touristes à vélo en période estivale.

Paul SEGUIN demande que le marquage au sol devant la porte d'entrée soit renforcé par la pose de bornes en fonte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de réaffecter la place de parking actuelle aux deux roues eu égard à l'étroitesse du trottoir.
DECIDE que le passage devant la porte d'entrée sera délimité par des bornes.

3°) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Lors du budget, les études de travaux de Mme FACQ (Eglise + Lavoir de Cheully) ont été inscrites en dépenses d'investissement au compte 231/040 (opération d'ordre).

La Trésorerie demande d'inscrire ces études directement au compte de travaux (2313) ce qui ne modifie pas le total des dépenses d'investissement.

Il est donc nécessaire de procéder aux mouvements de crédits comme suit :

Investissement	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D231/040 : immobilisation corporelle en cours	- 57 200.00	
D2313/23 : immobilisation en cours de construction		+ 57 200.00
R280415/040 : opérations d'ordre entre section		+ 1.00
R12 : subventions d'investissement	-1.00	

(Régularisation sur cette DM des 1.00 déjà traité dans un précédent conseil)

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
AUTORISE les virements de crédits comme indiqués ci-dessus.**

4°) EPICERIE : SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 juin, s'est déclaré favorable au regroupement des activités de débit de tabac et d'alimentation générale dans les locaux communaux du 13 rue d'Orléans.

Madame CORTES s'étant vue attribuer le fonds de commerce de Madame ROGUET fin juin, au terme de la procédure de liquidation judiciaire, il convient maintenant de rédiger un bail commercial à son profit.

Madame CORTES ne souhaitant pas occuper le logement pour le moment, le bail devra porter uniquement sur les locaux commerciaux.

Le Maire propose donc que le loyer soit fixé à 300 € et révisé annuellement en fonction du coût de l'indice de la construction de l'INSEE.

Dans l'hypothèse où Madame CORTES souhaiterait prendre possession du logement, le loyer serait révisé et porté à 600 € et révisé dans les mêmes conditions que précédemment.

Le Maire confirme, enfin, que la réouverture du magasin est programmée pour courant août.

Paul SEGUIN souhaite que la réhabilitation du logement soit traitée indépendamment du magasin.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
FIXE le montant mensuel du loyer à 300 € (soit un montant annuel de 3600 €), révisable chaque année en fonction du coût de l'indice de la construction de l'INSEE et la caution à 300 € correspondant à une échéance du loyer,**

DECIDE qu'en cas d'utilisation du logement par la gérante du magasin, le loyer dudit logement sera fixé à 300 € révisable chaque année en fonction du coût de l'indice de la construction de l'INSEE et la caution portée, en conséquence, à 600 €.

AUTORISE le Maire à signer le bail avec Mme Amparo CORTES.

5°) EPICERIE : CAUTION

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par Madame CORTES pour obtenir un prêt des banques pour l'exercice d'une activité ayant fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Le Maire propose qu'en cas d'absolue nécessité, la commune se porte caution simple de Madame CORTES afin de contribuer au maintien de ce commerce de proximité sur la base d'un prêt de 10 000 €.

Il précise, par ailleurs, que les travaux de sécurisation, estimés à 70 000 €, seront subventionnés à hauteur de 80 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE que la commune se porte caution simple de Madame CORTES

DIT que l'intervention de la commune doit se limiter aux stricts besoins nécessaires au maintien de ce commerce de proximité.

6°) AFFAIRES DIVERSES

Eau potable

Les factures d'eau potable sont actuellement en traitement à la Trésorerie et devraient prochainement être distribuées.

Dans le cas où des fuites importantes après compteur seraient décelées, le Maire propose que la commune renouvelle le mode de calcul déterminé les années précédentes, à savoir :

- moyenne des trois années précédentes
- + moitié de la consommation avec fuite
- + intégralité des taxes de l'Agence de Bassin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de reconduire le mode de calcul ci-dessus pour la période de facturation 2009 / 2010.

Commission Environnement – Urbanisme : Le compte-rendu de la réunion est remis aux conseillers.

Cabane à Goutte : Le Maire informe le Conseil Municipal que la signature de la promesse de vente est fixée au vendredi 6 août.

Entretien du ru : le Maire précise qu'il a fait intervenir une association pour terminer les travaux d'entretien du ru.

7°) TOUR DE TABLE

(Arrivée d'Yves FOURNEL à 20 h 30)

- * Renée LATERRERE :
 - demande qui va effectuer les travaux devant le 43 rue d'Orléans : le Maire précise que ces travaux seront réalisés par la commune.
 - rappelle qu'il avait été décidé de créer des places de stationnement au carrefour de la Porte d'Arbaut. Le Maire indique que les employés municipaux réaliseront le marquage prochainement.
 - signale la dangerosité d'une bouche d'égout dans la rue de l'Emoulerie.
- * Fabien MONCOMBLE :
 - annonce l'organisation d'un tournoi de foot en 2011 par l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

- signale la présence de tables de ping-pong dans le couloir des sanitaires de la salle polyvalente qui empêchent l'accès des toilettes pour handicapés.

* Marie THEUREL :

- demande l'autorisation des conseillers d'utiliser leur photo pour le site internet de la commune.
- rappelle que l'équipement de la Salle Polyvalente avait été envisagé au moment de la révision des tarifs de location.
Le Maire précise que ce point fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine séance.

* Paul SEGUIN :

- demande l'aménagement de la plateforme de l'espace propreté de la Tour Moquée. Le Maire précise que cette opération sera réalisée par et aux frais de la Communauté de Communes.
- souhaite que la commune envisage la pose de caniveaux sur le côté gauche de la rue des Fossés, à partir de la Salle Polyvalente.
- demande des précisions sur les locations d'emplacement consenties à des entreprises du village dans l'enceinte des ateliers municipaux.
- signale le mauvais état de la voirie et le problème de l'écoulement des eaux pluviales aux ateliers municipaux. Le Maire précise que la couverture des ateliers doit également être traitée mais que cette opération est onéreuse.
- souhaite savoir si la commune est consultée lorsque l'Eglise est utilisée par des personnes extérieures au village (lors de mariages par exemple).
- demande à ce qu'un état des impayés des loyers soit remis aux conseillers.
- souhaite savoir ce que va devenir le cabinet médical suite au départ du Docteur DEROUICH.

* Arnaud VILLECOURT :

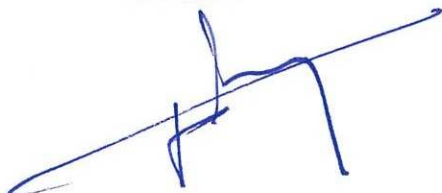
- propose qu'un ralentisseur soit créé rue des Fossés,
- se félicite de la pose des nouveaux jeux pour les enfants à l'espace sportif,
- rappelle qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du filet du terrain de tennis.

* Denis NOGUERO :

- demande la pose de ralentisseurs rue Saint Martin pour contraindre les véhicules à respecter la zone 30.
- signale qu'il est nécessaire d'acquérir de nouveaux porte-manteaux pour le groupe scolaire.
- demande des précisions sur l'acquisition du terrain de Monsieur PICHON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le Maire



Le secrétaire de séance